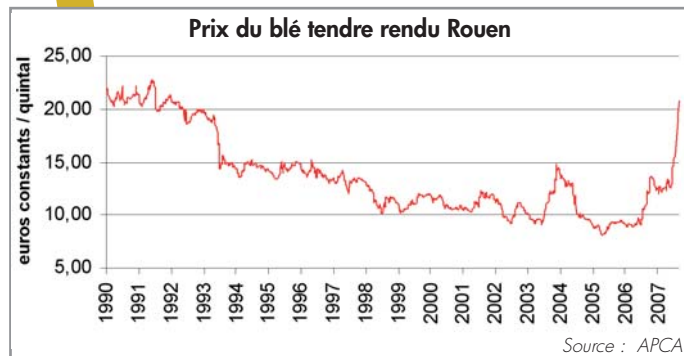


## La filière céréales

### Marché



#### Des prix de plus en plus volatils

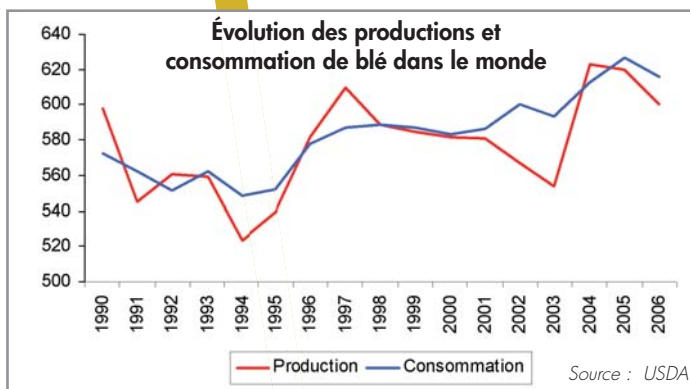
La réforme de la PAC de 1992 a fait chuter le prix du blé de 50 €/t en un an. A l'exception de la campagne 2003/2004 marquée par la sécheresse, le blé a reculé de façon continue entre 1993 et 2005 (- 60 €/t sur la période).

#### Mais des perspectives encourageantes

Depuis 2006, la tendance s'est inversée. Ainsi, en août 2007, le prix du blé a quasiment retrouvé son niveau d'avant 1992, les cours ayant dépassé les 200 €/t.

Cette hausse, initiée lors de la campagne 2006/2007 (+ 60 % par rapport à 2005/2006), a plusieurs raisons :

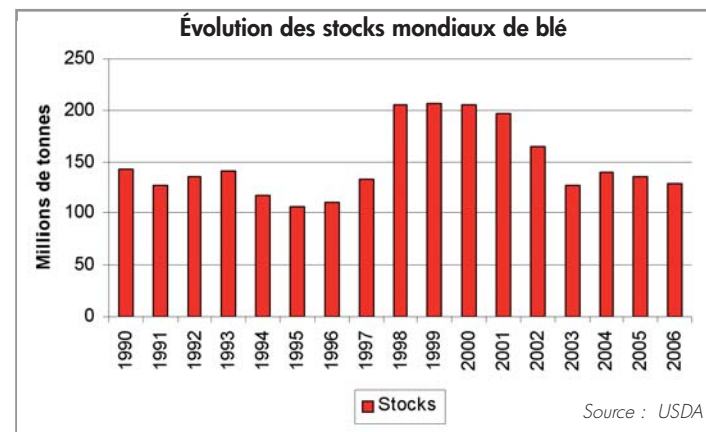
- une consommation mondiale soutenue couplée à une production faisant difficilement face à la demande,
- des stocks mondiaux au plus bas depuis dix ans,



Pour plus d'informations  
**Chambre d'agriculture de l'Aube**

2 bis rue Jeanne d'Arc 10018 TROYES Cedex - Tél. 03 25 43 72 72

## Thématiques et perspectives



- des rendements faibles liés à des mauvaises conditions climatiques dans la plupart des pays producteurs,
  - une concurrence des cultures pour les surfaces qui a conduit à la réduction de la sole en céréales au niveau mondial.
- Ces éléments ont entraîné une diminution de 5% des quantités produites et provoqué des tensions sur les marchés mondiaux entre offre et demande.

Cette tendance, plus structurelle que conjoncturelle, ne devrait pas se retourner à court terme comme le confirme les niveaux de prix en ce début de campagne 2007/2008. La demande de céréales devrait rester dynamique à l'horizon 2020 et ainsi continuer à stimuler l'offre.

#### L'avenir de l'OCM céréales en suspens

La dernière réforme de la PAC a renforcé le découplage des aides à la production. Les subventions à l'exportation vont progressivement disparaître d'ici à 2013. En 2008, le bilan de santé de la PAC pourrait donner lieu à certains ajustements : régionalisation des DPU, abaissement du taux de jachère... Mais, après 2013, l'avenir de la PAC reste obscur. Les tensions sur le marché des céréales ainsi que l'émergence de nouveaux débouchés sont autant de signaux favorables pour une filière dont le soutien communautaire s'effrite.

#### LIENS UTILES

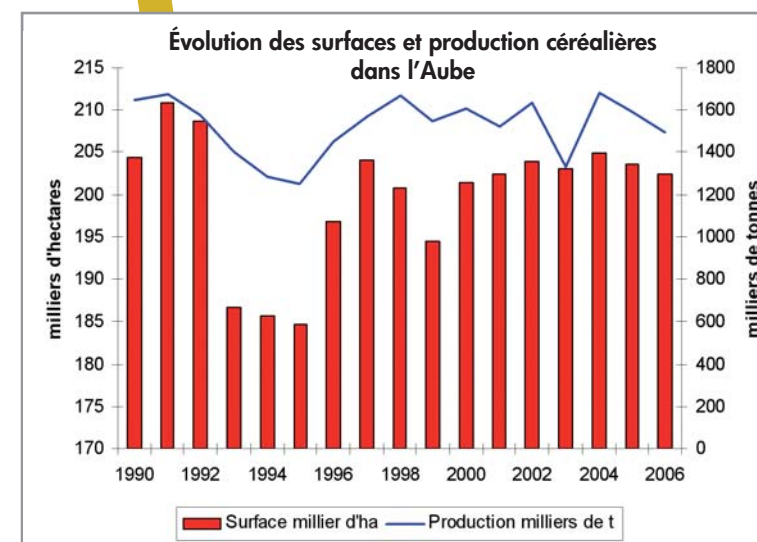
[www.aube.chambagri.fr](http://www.aube.chambagri.fr)  
[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)  
[www.onigc.fr](http://www.onigc.fr)  
[www.soufflet-group.com](http://www.soufflet-group.com)  
[www.nouricia.com](http://www.nouricia.com)  
[www.agpb.fr](http://www.agpb.fr)  
[www.meuneriefrancaise.com](http://www.meuneriefrancaise.com)

## MÉMO RÉF & érences

### Production

#### Une place prépondérante dans la SAU

Les céréales avec 202 475 ha occupent 54 % de la SAU\* au-boise. Après une forte chute des surfaces entre 1993 et 1995 liée à l'instauration de la jachère (taux fixé à 15 % pour accéder aux aides SCOP\*), les surfaces en céréales ont augmenté pour se stabiliser à un peu plus de 200 000 ha depuis l'an 2000. La production est fortement corrélée aux surfaces emblavées avec un rendement moyen "céréales" 1989/2006 de 76,2 qx/ha.



Source : Agreste

#### Dans le top 10 des départements les plus céréaliers

La Champagne-Ardenne est la 3<sup>ème</sup> région productrice de céréales (5,1 millions de tonnes en 2006) derrière le Centre et la Picardie. L'Aube se classe au 9<sup>ème</sup> rang des départements les plus céréaliers avec 1,5 millions de tonnes produites. Il participe à 2,6 % de la production nationale de blé tendre et 5,3 % de la production d'orge.

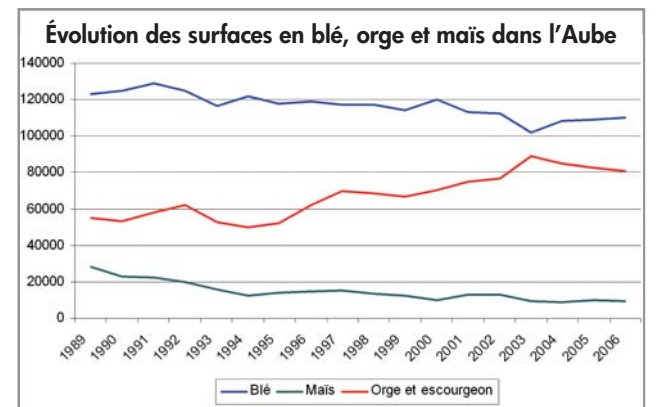
Les performances agronomiques sont bonnes avec un rendement en blé tendre supérieur de 10 qx/ha à la moyenne nationale 1989/2006 (70 qx/ha).

(\*) SAU : surface agricole utile  
(\*) SCOP : surface en céréales et oléo protéagineux

## La filière céréales

#### Une érosion du blé ...

Les surfaces en blé sont en diminution depuis 1991 mais représentent 54 % des surfaces en céréales en 2006 contre 40 % en orge et 4,5 % en maïs.



Source : Agreste

La baisse des surfaces en blé tendre s'explique par :

- un effritement des débouchés traditionnels (chute des exportations au Moyen-Orient),
- des marges brutes plus intéressantes et des débouchés mieux assurés en orge,
- une plus forte volatilité des prix de marchés liée à l'arrêt progressif du soutien communautaire.

#### ... au profit des orges

L'Aube est le 2<sup>nd</sup> département producteur d'orge avec 550 000 tonnes produites derrière la Marne. Après une augmentation continue entre 1995 et 2003, la production est en léger recul. Si les surfaces en orge d'hiver diminuent de 11 000 ha sur la période 1989/2006, les surfaces en orge de printemps ont été multipliées par quatre passant de 11 000 ha en 1989 à 47 000 ha en 2006.

Par ailleurs, la culture du maïs est en baisse. Les surfaces sont ainsi passées de 23 000 ha en 1990 à 9 100 ha en 2006, soit une diminution de 60 % favorisée par l'arrêt du soutien par les prix en 1992.

#### CHIFFRES CLÉS

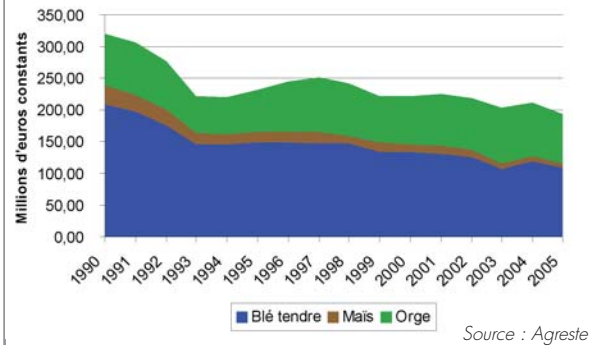
- 2,4 % de la production céréale française,
- 9<sup>ème</sup> département céréalier français,
- 2<sup>ème</sup> producteur d'orge
- Céréales = 54 % de la SAU auboise

## La filière céréales

Les céréales représentent 17 % du produit agricole départemental hors subvention, un pourcentage faible au regard de la SAU mobilisée mais qui atteint 39 % si l'on ne tient pas compte du produit viticole.

### Un chiffre d'affaires en baisse

#### Décomposition du produit total céréales y compris subventions dans l'Aube



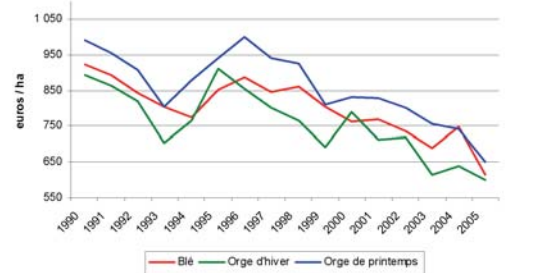
Source : Agreste

Entre 1990 et 2005, le produit total céréales a baissé de 40 %, aides directes comprises (- 60 % si l'on ne tient pas compte des aides), alors que les surfaces en céréales sont restées quasiment stables (- 0,9 %).

La baisse, très marquée entre 1990 et 1993 (- 31 %), est liée à la réforme de la PAC de 1992. De 1993 à 2005, le chiffre d'affaires céréales ne diminue que de 12 %. Si le produit blé baisse de façon continue (- 25 %), le produit orge augmente lui de 36 % grâce notamment à des surfaces emblavées plus importantes.

### Des marges brutes en régression

#### Évolution des marges brutes en blé, orge de printemps et orge d'hiver dans l'Aube



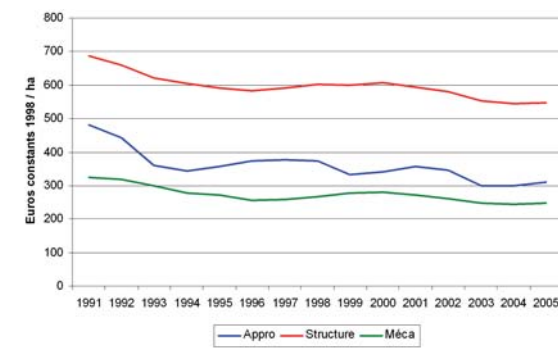
Source : Agreste

Entre 1990 et 1993, les marges brutes chutent fortement suivant la baisse des prix d'intervention des céréales. L'embellie des cours sur les marchés mondiaux, de 1994 à 1996, permet une augmentation des marges brutes du blé et des orges. Mais depuis 1996, elles sont en quasi constante diminution.

## Résultats économiques de l'atelier céréales

### Face à une baisse du produit, des charges en diminution

#### Évolution des charges en grandes cultures dans l'Aube



Source : CER France Aube - élaboration de la Chambre d'agriculture de l'Aube

Pour compenser cette diminution du produit, les charges ont elles aussi diminué. Entre 1991 et 1994, la réduction des charges d'approvisionnement s'est accompagnée d'une chute des rendements en blé de 13 qx/ha.

Sur la période 1991/2005, les charges d'engrais, de semences et de produits phytosanitaires ont ainsi baissé, respectivement de 26 %, 44 % et 41 % ; soit une baisse des charges d'approvisionnement de 36 % en moyenne sur le département.

Les charges de structure diminuent de 20 % grâce notamment à une réduction de 23 % des charges de mécanisation.

### Des aides qui ne suffisent pas à maintenir le revenu

L'instauration d'aides directes censées compenser la baisse des prix n'a que partiellement joué son rôle et les résultats deviennent de plus en plus dépendants du soutien communautaire. Ainsi, en 2005, les aides compensatoires constituent 53 % du produit céréales à l'hectare contre 45 % en 2000 et 21 % en 1993.

### Soutien à la production

■ 1992 : diminution de 35 % du prix d'intervention des céréales en 3 ans. La baisse est compensée à 100 % par l'instauration progressive d'une aide directe conditionnée au gel des terres (taux fixé à 15 %) qui atteint 365 €/ha en 1995 dans l'Aube.

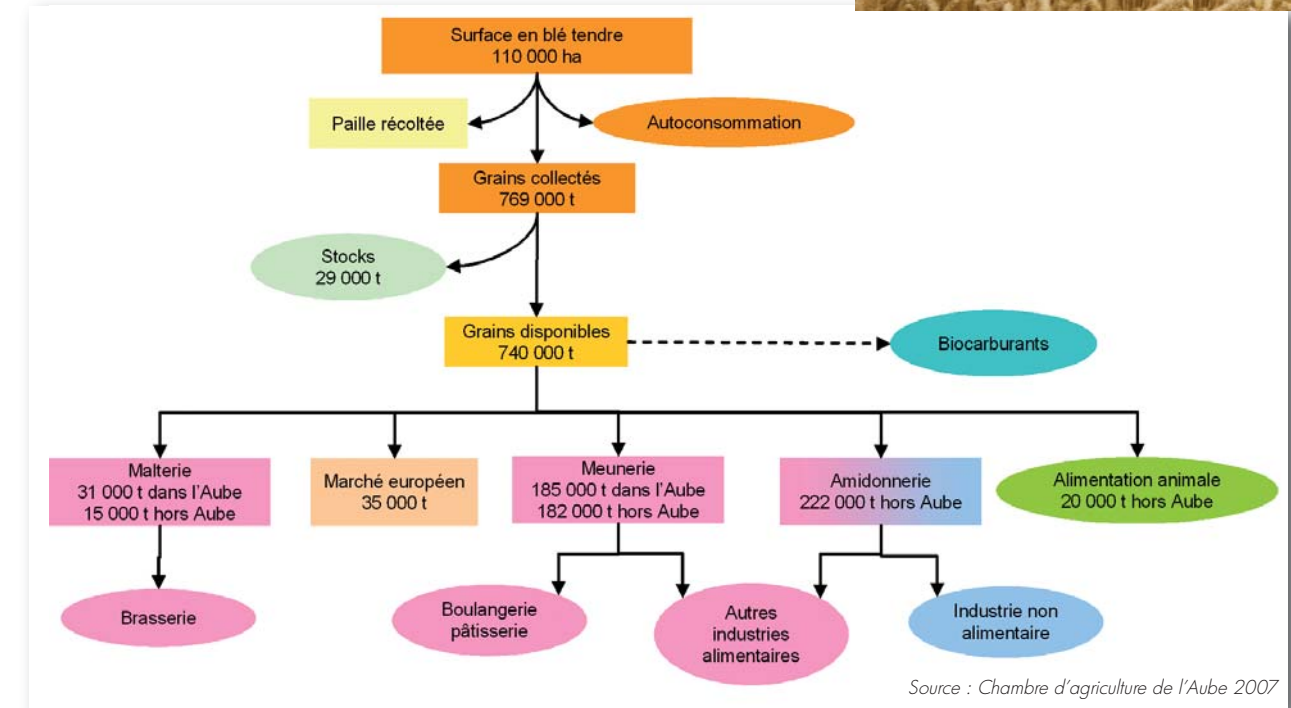
■ 1999 : réduction de 15 % du prix d'intervention qui tombe à 101 €/t. Les aides directes sont réajustées à 409 €/ha pour compenser 50 % de la baisse et le taux de jachère est fixé à 10 %.

■ 2006 : les aides directes sont découplées à 75 % de l'acte de production et intégrées dans les DPU\*.

(\*) DPU : Droit à Paiement Unique

## Opérateurs et produits

### Schéma de la filière blé tendre dans l'Aube en 2006



Source : Chambre d'agriculture de l'Aube 2007

### Une filière animée par trois acteurs

Les céréales sont collectées par deux coopératives (nouricia et SCARA) et un négociant privé (Soufflet).

### La meunerie : un maillon essentiel de la filière céréales auboise

L'Aube se caractérise par un outil de première transformation important. La meunerie avec Inter-farine à Brienne le Château et les Moulins Soufflet à Dienville absorbe quasiment 50 % du blé disponible dans le département.

En France, la meunerie constitue la première voie de transformation des céréales à destination de l'alimentation humaine. L'activité se restructure et le nombre de moulins est passé de 554 en 2002 à 476 en 2006 (-14 %). Cette baisse s'explique notamment par la baisse du marché à l'export (-11 % en 2002 et 2006), les pays importateurs s'équipant en moulins.

### De la farine en grande partie exportée

En 2006, 96 % de la farine produite dans l'Aube a été exportée hors du département. Les principaux débouchés sont la boulangerie pâtisserie (54 % du total) ainsi que l'industrie alimentaire (29 %). Comparativement en France, 66 % de la farine produite est destinée à la boulangerie. La meunerie auboise présente donc des débouchés plus diversifiés que la meunerie française, un atout important sur un marché de plus en plus volatil.

La boulangerie pâtisserie industrielle se développe : +59 % en volume entre 2000 et 2006 alors que dans le même temps l'industrie alimentaire a diminué de 20 %.

### Mais aussi d'autres débouchés

30 % du blé disponible part en amidonnerie. Cette activité n'est pas présente dans le département mais elle est en augmentation constante depuis le début des années 1990. L'amidon extrait est principalement utilisé dans les secteurs de l'alimentation, de la chimie / pharmacie et de la filière papier / carton.

Le reste du blé part en malterie pour 6 %, sur le marché européen ou en alimentation animale. Ce dernier secteur qui constitue la première voie d'utilisation des céréales, est absent dans le département, l'élevage étant peu présent.

### Repères conso

■ 28 % de la production céréalière française sont consommés en France dont :  
 o 25 % en alimentation humaine,  
 o 57 % en alimentation animale,  
 o 18 % en amidonnerie,

■ 47 % du blé tendre et 68 % de l'orge français sont exportés (grains et produits),

■ 99 % des personnes de 6 à 65 ans consomment du pain,

■ consommation moyenne de pain = 138 g par jour et par personne.

## La filière céréales

## Opérateurs et produits

### Une filière auboise dominée par la malterie

La filière "orge" auboise est très spécialisée. 77 % de l'orge collecté et disponible dans le département part en malterie, soit 352 000 tonnes. 132 000 tonnes sont ainsi transformées dans le département par les Malteries Soufflet et Malteurop.

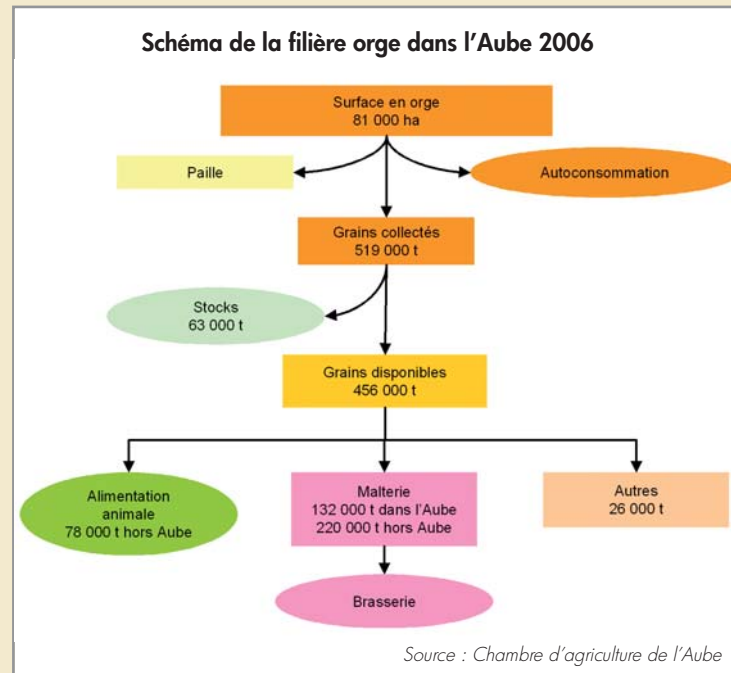
### Une filière française tournée vers l'exportation et l'alimentation animale

20 % de la production d'orge est consommée en France, dont 64 % pour l'alimentation animale et 11 % pour la malterie, soit 226 000 tonnes.

53 % de la collecte est exportée sous forme de grains, essentiellement en Union Européenne. Les exportations de malt représentent quant à elles 15 % de la production française (en valeur grains).

La qualité des orges auboises (taux de protéine) leur permet d'être valorisée en malterie là où l'essentiel de la production française part dans l'alimentation animale.

Schéma de la filière orge dans l'Aube 2006



Source : Chambre d'agriculture de l'Aube

### Une filière en développement

Ce savoir-faire des agriculteurs auboises trouve un écho favorable auprès des opérateurs locaux. Soufflet va ainsi augmenter la capacité de sa malterie de Nogent-sur-Seine pour passer de 80 000 tonnes d'orge traitées à 210 000 tonnes en 2010.



### Une question à Jean-Pierre FLOGNY (Président de la SCARA)

Interview réalisée en janvier 2008

Quels sont les intérêts pour une coopérative céréalière d'investir dans les activités aval de la filière ?

Les intérêts d'investir dans les activités aval de la filière sont multiples :

- Tout d'abord cela permet de sécuriser des débouchés pour nos produits. En effet, les moulins, malterie et aujourd'hui usines de biocarburant structurent la demande et écoulent nos matières premières au plus près des zones de production.
- De plus, nous avons ainsi des contacts privilégiés avec nos acheteurs ce qui nous permet de mieux comprendre les attentes des différents maillons de la filière et donc de mieux adapter notre offre et nos produits : c'est tout le sens de notre approche différenciation.
- Au final, ces investissements doivent donc nous permettre de capter de la valeur ajoutée tout au long de la filière et donc de répartir nos risques.
- Enfin, cela donne du sens au métier d'agriculteur qui, s'identifiant au produit final, trouve une réelle satisfaction dans son travail et s'implique d'autant plus dans les démarches filières (contrats agriconfiance...)

## Le développement de nouveaux débouchés

## La filière céréales

### Le bioéthanol : un biocarburant de première génération...

En septembre 2005, le gouvernement a présenté le plan français 2008-2015 pour les biocarburants. Ce plan a pour objectif d'incorporer 5,75 % de biocarburants dans les essences en 2008, 7 % en 2010 et 15 % en 2015. En 2008, près de 930 000 t de bioéthanol vont ainsi être produites en France.

Cette nouvelle production nécessite des outils de transformation importants : usines de trituration pour les oléagineux et usines de bioéthanol pour le blé et la betterave.

L'usine de Cristal-Union à Bazancourt (51) produit actuellement de l'éthanol à partir de betteraves collectées pour partie dans l'Aube. A terme elle devrait également utiliser du blé et ainsi produire 250 000 t de bioéthanol par an.

### ...en attendant la seconde génération

Si le bioéthanol est en plein développement, seul 15 à 25 % de la plante est actuellement transformé. Ce ratio devrait s'améliorer avec l'arrivée des biocarburants de 2<sup>de</sup> génération.

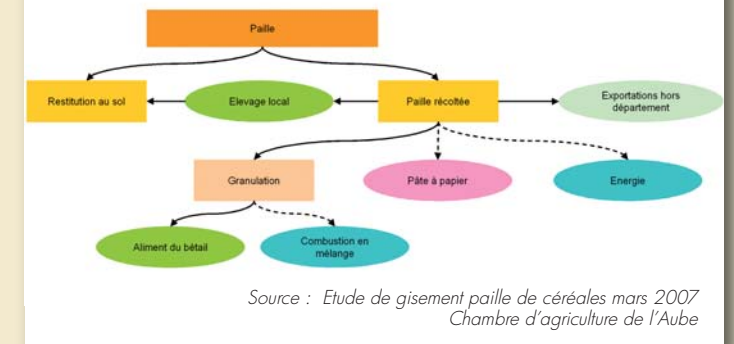
Cette nouvelle génération pourrait se développer de façon industrielle à l'horizon 2015-2020. L'enjeu est d'utiliser l'ensemble des matières celluloseuses contenues dans les plantes et ainsi d'améliorer la productivité énergétique à l'hectare.

### Un pôle de compétitivité au service des agro-ressources

En parallèle des bioénergies, d'autres débouchés sont en cours de développement, notamment grâce au pôle de compétitivité IAR (industries et agro-ressources) Champagne-Ardenne et Picardie.

Ce pôle travaille sur les bioénergies mais également sur les biomatériaux, les biomolécules et les ingrédients alimentaires.

Schéma des utilisations actuelles et potentielles des pailles de céréales



Source : Etude de gisement paille de céréales mars 2007  
Chambre d'agriculture de l'Aube

Certains travaux devraient permettre à moyen terme de diversifier davantage les débouchés en céréales.

### De nouvelles applications pour la paille

Actuellement, 80 % de la paille récoltée à la moisson (170 000 t) est exportée hors du département (Belgique, Pays-Bas), essentiellement pour l'élevage. Des valorisations locales sont à l'étude. Plusieurs projets auboises de cogénération (production d'électricité et de chaleur à partir de paille) ont été déposés à la CRE\* suite à un appel d'offre en décembre 2006. L'attribution du marché devrait avoir lieu au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2008. De plus, dans la Marne, une usine de pâte à papier devrait voir le jour. L'Aube fera partie de la zone d'approvisionnement.

### Une question à Raoul VIET (Directeur Général du Groupe Soufflet)

Interview réalisée en juillet 2007

Quels impacts peut avoir la hausse structurelle du prix des matières premières sur la filière biocarburant et notamment l'éthanol blé ?

L'éthanol se vend aujourd'hui 55 euros l'hectolitre. A ce prix, il n'est pas possible de valoriser le blé au cours actuellement constaté sur le marché alimentaire. Nous restons néanmoins optimistes car nous pensons que l'éthanol, utilisé aujourd'hui via l'ETBE, est largement sous-valorisé par rapport aux produits pétroliers.

La modification des normes européennes sur la volatilité des essences en discussion à Bruxelles permettra prochainement l'incorporation directe de l'éthanol dans l'E5 et l'E10. De plus, le taux objectif d'incorporation des biocarburants va passer progressivement à 5,75 % en 2008, et à 7 % en 2010, augmentant ainsi fortement la demande d'éthanol.

Nous pensons que l'éthanol passera rapidement dans une fourchette de 75 à 85 euros l'hectolitre. Ce niveau de prix permettra de rémunérer convenablement le blé utilisé pour la production d'éthanol. Nous sommes très confiants dans l'avenir des biocarburants.

